Macot la Plagne

Compte rendu
Conseil municipal
25 novembre 2014

Merci aux élus et aux bénévoles pour la distribution des colis aux aînés de la commune, le 15 décembre dernier.

Présents : M. Jean Luc Boch, maire, Mmes Séverine Brun, Christiane Charrière, adjointes, MM. Patrice Merel, René Allamand, Gérard Montillet, adjoints
Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Sylvie Bérard, Evelyne Faggianelli, Corine Michelas, Myriam Montmayeur, conseillères municipales
MM. Laurent Astier, Michel Astier-Perret, Richard Broche, Stéfan Koumanov, Raphaël Ougier, Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux.
Excusée : Marion Lizeroux, conseillère municipale (pouvoir à Gérard Montillet)
Monsieur Stefan Koumanov a été élu secrétaire de séance

Par manque d'éléments, monsieur le maire propose de retirer le point n° 2 à l'ordre du jour : Convention d'occupation du domaine public activités wifi cyber centre. Le conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

Affaires générales

1. Saem Plagne Rénov'- validation d'un contrat de subvention à la rénovation des appartements en station

Il est rappelé au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la Saem Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières.
A ce titre, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé:
- Appt à Plagne Soleil : aide de 2 414 € (soit 1 207 € pour la Sap et 1 207 € pour la commune) pour 12 070,42 € TTC de travaux.
(Votants : 19, pour : 19)

2. Convention d'occupation privative du domaine public avec un prestataire d'activités de loisirs - Village Igloo

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Sas Blackseep, exploitant du village igloo situé au Dou du Praz en contrepartie d'une redevance de 600 euros et d'une caution de 500 euros pour la période allant du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015.
René Allamand explique que les exploitants avaient demandé à la commune la possibilité de pouvoir agrandir leur village. Compte tenu des difficultés que cela pouvait entraîner au niveau sécurité et des interdictions du Plan local d'urbanisme, la commune n'a pu donner suite à leur demande. (Votants : 19, pour : 19)

3. Convention d'occupation privative du domaine public avec un prestataire d'activités de loisirs - Activité découverte et conduite d'engins de damage et quads

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Team Vaudey, exploitant de l'activité de loisirs «découverte et conduite d'engins de damage et quads» à Plagne Soleil en contrepartie d'une redevance de 650 euros et d'une caution de 500 euros pour la période allant du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015.
René Allamand précise que la redevance est un peu plus élevée car l'offre est composée de deux activités.(Votants : 19, pour : 19)

4. Convention de mise à disposition privative relative à la mise à disposition d'aires de «vol libre» et speed riding pour la saison d'hiver 2014-2015

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec des sociétés d'activités de loisirs «Parapente» afin de disposer d'aires d'accueil destinées aux activités de parapentes et de ski sous voile «speed riding» pour l'installation de stands de décollage et d'atterissage comme suit :
- Roche de Mio/Belle Plagne pour l'école du ski français de Belle Plagne et El Pro,
- Grande Rochette/Plagne Centre et La Roche pour Plagn'air, Air La Plagn' et Paradifly
- Verdons /Plagne Centre pour Aeroplagne
- Sommet du Dos Rond /lan Bois pour Sébastien Fournier
- Zones habilitées pour la commercialisation des activités de «speed-riding» conformément à l'arrêté n° 2886 du 26.12.2007 pour Aeroplagne.
La redevance est de 600 euros par pilote, la caution de 500 euros pour la période allant du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015. (Votants : 19, pour : 19)

5. Conventions d'occupation du domaine public relatives à l'utilisation des motoneiges pour la saison d'hiver 2014-2015

Le conseil municipal approuve les conventions à signer avec les prestataires Peb Evasion, Eric Laboureix Production et Franmic relatives à l'exploitation du circuit de Plan Leitchoum pour des balades en motoneige. La redevance est de 600 euros par exploitant et d'une caution de 500 euros pour la période allant du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015.
René Allamand explique qu'un projet d'amendement autorisant l'utilisation des motoneiges sur le domaine skiable pour accéder au restaurant d'altitude était en prévision. Ce décret n'ayant pas été pris, aucun changement n'est donc prévu pour cet hiver. En revanche, le circuit des motoneiges ayant été validé par la préfecture depuis quelques années, celui-ci est toujours d'actualité pour cet hiver (Votants : 19, pour : 19)

6. Conventions de mise à disposition de circuits réservés aux chiens de traineaux

Le conseil municipal approuve les conventions de mises à disposition de circuits réservés aux chiens de traineaux à passer avec Mathias BERNAL pour l'utilisation du circuit tracé par la maison du tourisme sur le site du Dou du Praz et avec Bruno CHAVARD, école Evolution 2, pour l'utilisation du chemin communal entre Plan Bois et les frasses pour leurs activités de « chiens de traineaux ». la mise à disposition des circuits se fera pour la période définie du 15 décembre 2014 au 30 avril 2015 en contrepartie d'une redevance fixée à 600 euros par exploitant et 500 euros de caution. René Allamand explique que la Société d'Aménagement de la Plagne essaiera de tracer deux circuits assez éloignés, si les conditions le permettent, afin de régler les difficultés de cohabitation entre l'activité ski de fond et celle des chiens de traineaux. Il ajoute que le Dou du Praz n'est plus répertorié comme piste de ski de fond mais comme itinéraire nordique. (Votants : 19, pour : 19)

7. Validation du plan de stationnement et de circulation sur la station de La Plagne

Le conseil municipal valide le projet d'arrêté général de stationnement sur les stations de La Plagne tel que présenté et les zones payantes telles que définies pour la saison d'hiver 2014/2015. (Votants : 19, pour : 19)

8. Désignation des représentants des élus au comité technique de la commune de Macot la Plagne

Le conseil municipal désigne Jean Luc Boch, Séverine Brun, Patricia Bérard et Christiane Charrière comme représentants titulaires au comité technique de la commune et Gérard Montillet, Patrice Merel, René Allamand et Fabienne Astier comme représentants suppléants. (Votants : 19, pour : 19)

9. Décision modificative n°3

Séverine Brun présente la décision modification n°3 relative à la remise des pénalités dans le cadre du dossier Franalex, en cours d'instruction.

Pour ce faire, le conseil municipal décide de réajuster les sommes suivantes :

Budget général :

- Dans la section fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 702 028 euros de crédits.
- Dans la section investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 14 340 euros de crédits.

Budget eau et assainissement :

- Dans la section de fonctionnement les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 2 000 euros de crédits. (Votants : 19, pour : 19)

10. Tarifs location salle polyvalente Macot chef lieu

Le conseil municipal approuve les tarifs de location de la salle polyvalente de Macot chef lieu, de la salle des sports et de la salle sous le groupe scolaire. (Votants : 19, pour : 19)

11. Autorisation d'éxecuter les budgets 2015

Jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2015, le conseil municipal autorise monsieur le maire, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2014 et de la section d'investissement dans la limite de 25% du budget 2014. (Votants : 19, pour : 19)

12. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le conseil municipal décide d'admettre en non valeur la somme de 36 671,35 euros pour le budget général et la somme de 1 022,36 euros pour le budget eau et assainissement sachant que ces sommes sont irrécouvrables. (Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics

13. Renouvellement des contrats d'assurances - appel d'offres ouvert

Les contrats d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2014, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation par voie d'appel d'offres, après attribution par la commission d'appel d'offres.

Séverine Brun indique que cette consultation est décomposée en cinq lots distincts :

Lot n°1 : Dommage aux biens et bris
Lot n°2 : Flotte autos et divers
Lot n°3 : Responsabilité civile
Lot n°4 : Protection juridique agents et élus
Lot n°5 : Garanties statutaires
(Votants : 19, pour : 19)

14. Marché portant sur l'acquisition des denrées alimentaires

Suite à la consultation par voie de procédure adaptée lancée par la commune et après avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal approuve l'attribution du marché « Acquisition de denrées alimentaires pour la restauration collective » à la société Transgourmet Alpes (74 Bonneville).

Ce marché est conclu pour une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2015, reconductible 3 fois. Le montant des commandes s'élève à 40 000 € ht par an pour un nombre de repas délivrés estimé à 25 000. (Votants : 19, pour : 19)

15. Avenants relatifs à l'opération «travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre»

Richard Broche, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.
Monsieur le maire rappelle l'historique du marché «Travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre». Afin de clôturer les comptes suite à la réception des travaux de la rénovation des galeries de Plagne Centre et aux levées de réserves, monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver les avenants des lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 8,1 3,1 5 et 16.
Monsieur le maire rappelle que le montant initial engagé pour ces travaux est de 3 717 826,09 €. La somme finale de ces travaux après calcul des avenants en plus et moins values est de 4 312 025,66 €. Sur ce montant, Monsieur le maire indique que la commune a déjà réglé la somme de 4 178 332,83 €.
Joël Ougier Simonin est un peu surpris car il avait été annoncé un budget final de plus de 5 millions d'euros lors du vote du budget 2014. Monsieur le maire lui confirme que ce montant est bien le décompte général définif. Il souhaiterait quand même prendre connaissance des montants par tranche. Monsieur le maire prend acte et fera part de sa demande aux services. Joël Ougier Simonin souhaite voter contre car il estime que les dépassements ont été trop importants.
(Votants : 18, pour : 17, contre : 1 Joël Ougier Simonin)

16. Rénovation des galeries - pénalités de retard

Richard Broche, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Dans le cadre de la rénovation des galeries, monsieur le maire rappelle que les retards dans l'exécution des travaux ne sont pas imputables aux entreprises de travaux mais à des sujétions imprévues, et au maître d'ouvrage. De ce fait, le conseil municipal décidé d'exonérer totalement les pénalités dues au titre du marché public pour les travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre (17 lots).
(Votants : 18, pour : 16, abstention : 2 Corine Michelas et Michel Astier Perret)

Urbanisme

17. Autorisation au maire à signer l'acte de vente avec la Sarl Front de neige

Monsieur le maire rappelle le projet de résidence à gestion hôtelière de la société Front de Neige (Proméo - Odalys) à Plagne Village. Ce jour, il convient de signer l'acte de vente des terrains nécessaires au projet afin que les travaux puissent commencer dès le printemps prochain.
Le conseil municipal autorise le maire à signer ledit acte de vente. (Votants : 19, pour : 19)

18. Convention entérinant le déplacement du caravaneige

Monsieur le maire rappelle que sur l'emprise nécessaire au projet de la société Front de neige, se trouve un emplacement «caravaneige».
Afin de permettre à cette société de réaliser l'opération prévue, la commune s'est engagée à installer l'emplacement «caravaneige» sur un autre terrain communal. Ce en quoi, la société Front de Neige s'est engagée à participer à ce déplacement pour un montant de 95 000 euros ht.
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention sous seing privé entre la commune et la société Front de neige. (Votants : 19, pour : 19)

19. Reconduction de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide que la délibération n°2011-222 du 14 novembre 2011 portant institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement est reconduite de plein droit annuellement et rappelle les conditions d'exonération totale et partielle. (Votants : 19, pour : 19)

20. Confirmation du taux à 5% de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide de confirmer sur l'ensemble du territoire communal le taux de la taxe d'aménagement à 5%. (Votants : 19, pour : 19)

21. Confirmation du taux à 20% de la taxe d'aménagement sur le secteur de Plan Gagnant

Le conseil municipal décide d'instituer sur le secteur dénommé « Plan Gagnan extension » un taux de 20% pour la taxe d'aménagement.
Patrice Merel explique que la taxe est portée à 20% sur ce secteur car de nombreux frais ont été investis pour le viabiliser.
Patrice Merel ajoute que ces trois derniers points ne sont pas votés pour seulement 3 ans comme précédemment mais reconductibles tacitement tous les ans. (Votants : 19, pour : 19)

22. Acquisition de terrains à la fontaine a monsieur et madame Paul Costerg

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles Section A n° 1379, 1392, 1396 et 1293 pour une surface respective de 464 m², 235 m², 335 m², 307 m² au lieu dit la Fontaine appartenant à monsieur et madame Paul Costerg pour un montant total de 47 210 euros. Patrice Merel explique que cette acquisition fait partie de celles prévues sur l'ensemble du secteur. Il ajoute que les consorts Costerg sont en partie prêts à vendre leur terrain.

Patrice Merel indique que le prix du m² est à 35,20 €. Ce tarif se justifie par son emplacement et son opportunité. (Votants : 19, pour : 19)

23. Cession emprise escalier parking de Bellecote à la société d'aménagement de La Plagne

Le conseil municipal accepte la cession des parcelles section M n° 2522 p et 2564 p d'une surface respective de 17 m² et 6 m² situées à Plagne Bellecôte pour l'euro à la société d'aménagement de La Plagne. Ces parcelles correspondent à l'emprise de l'escalier d'accès à leur parking à Plagne Bellecôte. (Votants : 19, pour : 19)

24. Acquisition lots cinéma les Ecrins

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une rencontre a été organisée avec les consorts Davoine pour trouver un accord concernant l'acquisition de divers lots de copropriété dans l'immeuble les Écrins à Plagne Centre. Dans ces lots, figurent les murs du cinéma de Plagne Centre dont la collectivité est locataire pour un loyer annuel de 27 000 euros.

Il explique que les pompiers ont donné une dernière dérogation d'ouverture pour la saison d'hiver 2014-2015. En revanche, la commune se verra dans l'obligation de réaliser les travaux de remise aux normes pour une ouverture la prochaine saison d'hiver.

Dans ce cas et après négociation, monsieur le maire indique que les consorts Davoine sont prêts à vendre les lots 78, 79, 108 et 110 correspondants à l'intégralité du local cinéma, ,des escaliers et des accès ainsi que le local de l'agence immobilière situé à côté pour 230 000 euros. La commune récupérera ainsi les loyers de ce local.

Michel Astier-Perret s'interroge sur le devenir du local à Plagne Aime 2000. Monsieur le maire répond que des négociations sont en cours avec l'association des commerçants et l'association des propriétaires d'Aime 2000.

Joël Ougier-Simonin souhaiterait connaître le montant exact des travaux qui vont devoir être réalisés pour la remise aux normes. Il craint que le montant de ces travaux dépasse largement le prix d'achat de la salle alors que la collectivité a normalement un projet d'aménagement de la place Albert Perrière.

Monsieur le maire insiste sur le fait que la commune a l'obligation de réaliser les travaux, sinon la salle fermera. L'engagement de location a été pris pour 9 ans sans possibilité de désengagement. Dans ce cas, la commune devra payer un loyer pour une salle fermée. La seule solution viable pour la commune est donc d'acheter ce local.

Joël Ougier-Simonin demande s'il est possible que les élus aient en leur possession le bilan d'exploitation des salles. Il n'est pas sûr que de posséder deux salles soient très rentable (Plagne Bellecôte/Plagne Centre). Patrice Merel indique que le souhait n'est pas de conserver la salle de Plagne Centre uniquement en cinéma mais également de pouvoir l'utiliser comme salle de spectacle. Joël Ougier-Simonin entend bien mais voudrait être sûr que le futur projet d'aménagement de la place Albert Perrière ne comprendra donc pas de salle de spectacle. Monsieur le maire confirme qu'il n'y aura pas d'autre salle de prévu.

Monsieur le maire rappelle que la salle sera renommée «salle Davoine» dans le cas où les élus donnent leur accord pour l'acquisition.

Le conseil municipal accepte l'acquisition à la Sarl des cinémas des Ecrins dans l'immeuble les Ecrins section N n°715 des lots n° 78, 79, 108 et 110 au prix de 230 000 euros. (Votants : 19, pour : 19)

25. Création du Pave

Patrice Merel rappelle au conseil municipal l'obligation pour les communes de procéder à la réalisation du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). Il explique que ce plan devait déjà être mis en place en 2008 mais que l'État a donné de nombreuses dérogations. Aujourd'hui, le Pave doit être mis en place dès 2015. Par cette délibération, le conseil municipal prend acte de cette création et cela permettra à la commune d'avoir une ou deux années pour réaliser un état des lieux suivi d'un plan d'action qui sera transféré aux services de l'État. (Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

Voeux de la municipalité

Monsieur le maire informe que les voeux de la municipalité auront lieu le mardi 06 janvier 2015 à 19h00 en salle des mariages de la mairie de Macot chef lieu et le mercredi 07 janvier 2015 à 19h00 à la salle omnisports de Plagne Centre. Le prochain conseil municipal étant le lundi 05 janvier 2015 à 19h00.

Compte rendu Syndicat intercommunal de la grande Plagne (Sigp)

Réné Allamand rappelle le projet d'hélistation au virage des Bouclets porté par le Sigp. Lors de la dernière demande, le Sigp s'était vu refuser le projet par les services de l'État et par la police de l'air et des frontières.

Le projet a été discuté de nouveau en Préfecture avec la directrice de la réglementation, ce qui a permis de voir autrement la loi montagne et notamment les articles qui posaient des difficultés.

Avec ces nouveaux élèments, le projet a été relancé et représenté à la direction générale de l'aviation. René Allamand indique qu'il tiendra les élus au courant de la suite.

Ensuite, René Allamand évoque le soutien aux athlètes via l'office de promotion de la grande Plagne (Opgp) et le Sigp. Il explique que l'Opgp soutient les athlètes ayant déjà une notoriété afin qu'ils puissent promouvoir l'image de la station.

Le Sigp va quant à lui soutenir les jeunes espoirs sortants des différents clubs sportifs de la commune. Il a donc été voté une enveloppe de 30 000 euros non extensible qui sera répartie entre les jeunes selon certains critères : soit être en équipe nationale, soit tourner sur les coupes d'Europe ou du Monde. Pour cette année, 9 athlètes ont été sélectionnés et leurs contrats seront signés lors des rencontres de La Plagne, le 9 décembre prochain.

René Allamand poursuit par la présentation par la Sap de son programme d'investissement sur 10 ans d'un montant de 146 millions d'euros au comité syndical. Ce plan sera présenté aux élus lors du conseil municipal informel du 06 décembre prochain.
Réné Allamand rappelle que la compétence «tourisme» devrait être normalement transférée à une structure intercommunale. Le Sigp travaille donc actuellement à la refonte de ses statuts et s'est rapproché des services de la préfecture afin de pouvoir reprendre l'intégralité des compétences touristiques des communes (promotion, communication, animation, et accueil...). Un nouvel organisme serait donc créé qui regrouperait les missions de l'Opgp et des offices de tourisme des 4 communes supports de la grande Plagne.
Pour conclure, René Allamand indique que le Sigp, propriétaire de la piste de bobsleigh, a investi plus de 124 000 € pour mettre aux normes le système de chronométrage.
Sans ces travaux, la piste de bobsleigh ne pourrait plus organiser de compétitions européennes ou mondiales.
La vasque de la flamme olympique va être déplacée au départ de la piste de bobsleigh (actuellement située en bas de la piste).
Enfin, les services du Sigp travaillent sur la réhabilitation du bâtiment de l'accueil car il devient trop petit et vétuste.

Compte rendu de l'Office de promotion de la Grande Plagne (Opgp)

Suite à la demande des élus, Stéfan Koumanov précise que les comptes rendus des conseils d'administration leur seront communiqués via l'intranet de la commune.
Stéfan Koumanov explique que l'Opgp a beaucoup travaillé sur la promotion du nouvel évènement de La Plagne : Subli'cimes, mis en oeuvre par la maison du tourisme en collaboration avec la Sap et les offices du tourisme, qui aura lieu du 5 au 16 avril 2015 pour dynamiser la fin de saison. Cet évènement va tourner autour de six sommets de la station avec un thème et des animations différentes : la Grande Rochette, la Roche de Mio, le Bécoin, la Rossa, le Fornelet et l'Arpette. L'objectif de cet évènement est de générer plus de séjours sur les 3 ans à venir pour cette période.
Seront également organisés cet hiver : la coupe d'Europe de Bobsleigh et la coupe du Monde de bobsleigh et skeleton. Les 11 et 12 février, Kevin Rolland reconduit son animation «shred it» en plus spectaculaire. L'objectif 2015 est de battre le record du monde de saut en hauteur (21 mètres à ce jour).
Une commission commercialisation a été créée au sein de l'Opgp pour travailler sur le développement commercial et notamment la redynamisation de la centrale de réservation.
A ce jour, Stéfan Koumanov indique que le remplissage, selon le cabinet G2a, est à + 0,3 pts, comme l'an passé à la même époque. Du côté de la centrale de réservation, le chiffre est en augmentation de 12%.
Selon la répartition des stations :
La Grande Plagne : +0,7%
Les stations d'altitude : + 1,1%
Les stations villages : -6,6 % (Champagny : + 3,3%, Montalbert : - 11,6%, Montchavin : - 7,8 %)
On note un retard sur les vacances de pâques : -12%, en revanche, la période entre les vacances de février et celles de pâques est à + 27% (dû principalement aux vacances belges et anglaises).

Compte rendu de la Maison du Tourisme

Laurent Astier rappelle que la maison du tourisme s'occupe de l'accueil et de la logistique évènementielle.
Pour cette saison, les équipes travaillent notamment sur le nouvel évènement (subli'cimes) ainsi que sur la nuit du pompon rouge.
Concernant le pompon rouge, Laurent Astier explique qu'il avait été prévu, au départ, de le déplacer sur Plagne Centre. Après une réunion de concertation avec les différents socio-professionnels, il s'est avéré plus judicieux de le maintenir à Plagne Bellecôte.
Pour cette édition, la nuit du pompon rouge est proposée sur un nouveau concept un peu plus dynamique et plus festif que l'an passé .
Au niveau de l'accueil des touristes, l'objectif est d'aller vers eux pour les accueillir et devancer leurs attentes avec la mise en place de Plagne Helper's sur le terrain en collaboration avec la police municipale.
Laurent Astier explique que des contacts ont été pris avec les fournisseurs internet sur la station pour proposer le site de la maison du tourisme sur leur page d'accueil.
De même, un des fournisseurs pourrait dédier un canal sur une chaîne Tv «maison du tourisme». Dans les copropriétés qui passeraient un accord avec ce fournisseur, les habitants recevraient directement via leur poste de TV, la chaine «maison du tourisme» avec toutes les informations sur la station.
Ensuite pour l'été prochain, la communication sur la 6000D a été renforcée avec la mise en place de nouveautés: la 6D parc, un label 6D. L'objectif est de devenir une station labellisée «trail» pour redynamiser l'été.
Un gros travail a été réalisé ces derniers mois avec des équipes très réceptives aux demandes des élus.

Local piscine Plagne Centre

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une demande d'un particulier pour pouvoir utiliser cet hiver l'ancienne billeterie de la piscine de Plagne Centre afin d'y ouvrir un commerce de déstockage de vêtements. Comme cette commercialisation ne fera pas de concurrence aux magasins déjà en place, la commune envisage de louer ce local à ce particulier cet hiver.

Compte rendu de la communauté de communes des versants d'Aime (Cova)

Malgré les nouvelles compétences et les nouveaux projets de la communauté de communes des versants d'Aime, le pourcentage du transfert de compétence de la Cova n'a pas évolué depuis le début du mandat, soit 21%. Par conséquent, les charges de cette structure augmentent mais pas les recettes. Monsieur le maire est d'autant plus inquiet par rapport au nouveau projet de la Cova : la cuisine centrale. Il fait part au conseil municipal d'un article paru dans le dauphiné libéré relatif à l'achat de futurs locaux destinés au projet d'une cuisine centrale sur la commune d'Aime.

En effet, il précise que les services de la Cova travaillent actuellement sur l'hypothèse de rachat de l'ancien entrepôt «Prévot». Cependant, il semblerait que d'autres hypothèses aient été envisagées lors de l'ancien mandat. Monsieur le maire s'étonne donc que les autres solutions n'aient pas été présentées aux élus actuellement en poste.

A ce jour, la commune d'Aime est prête à acheter les locaux (ancien entrepôt Prévot) en attente de la création d'un syndicat mixte, futur porteur de ce projet. Dans le cas où le projet de ce syndicat n'aboutirait pas, la communauté de communes se porterait acquéreur en direct des locaux, ce qui entrainerait encore de nouvelles charges pour la structure

Joël Ougier-Simonin souhaite apporter une modification aux propos de monsieur le maire. Lors du dernier conseil communautaire, il a bien été voté que le projet de la cuisine centrale dépendait totalement de l'octroi d'une subvention d'un montant de 650 000 euros et également de la convention d'adhésion des participants à cette cuisine centrale.

Joël Ougier-Simonin rappelle que toutes les communes, y compris Macot La Plagne, ont adhéré à ce projet lors du mandat précédent. En revanche, il est d'accord avec monsieur le maire sur le fait qu'il faut rester vigilant quant à ce projet car il est, selon lui, encore possible de se retirer dans le cas où l'une des conditions citées ci-dessus ne serait pas remplie.

Monsieur le maire ajoute que les subventions seront de toute façon versées puisqu'elles sont liées au désengagement de l'État vis à vis du 7e Bca. En revanche, il met en évidence les frais de fonctionnement que va entraîner cette cuisine centrale. Monsieur le maire ajoute qu'il n'y a rien d'urgent à ce que la commune d'Aime achète d'ores et déjà les locaux nécessaires à cette cuisine centrale comme elle envisage de le faire. Il fait part de ses craintes quant à l'évolution de la fiscalité du canton. Monsieur le maire rappelle également que la part de la commune de Macot La Plagne dans le financement de la Cova s'élève à 42%. Toutes ces dépenses risquent de se répercuter d'une façon ou d'une autre sur nos contribuables. De plus, il ne voit pas ce qu'une cuisine centrale sur la commune d'Aime peut apporter en termesde service en plus aux habitants de Macot La Plagne. C'est pourquoi, il va s'opposer à ce projet pour défendre les intérêts des habitants de Macot La Plagne. En effet, une fois le syndicat mixte créé, l'accord sera ferme et définitf.

Corine Michelas confirme que le vote au conseil communautaire était juste un accord de principe et en aucun cas l'approbation définitive à l'achat du bâtiment. Il a bien été dit que si le projet de la cuisine centrale ne pouvait pas se réaliser, la communauté de communes des versants d'Aime s'engageait à revendre le bâtiment.

Patricia Bérard fait remarquer que si des acquéreurs avaient été intéressés, ce bâtiment serait déjà été vendu puisqu'il est inexploité depuis un moment.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a voté contre l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte sur un vote à la majorité simple du conseil communautaire (majorité + 1) au lieu d'un vote au sein de chaque commune membre à la majorité qualifiée (les 2/3). Cela pour éviter justement que la Cova puisse créer des syndicats mixtes à sa convenance et pour que les communes gardent la possibilité de refuser ou non ces créations.

Séverine Brun fait remarquer que la commune de Macot La Plagne n'est pas obligée de suivre les autres communes et a tout à fait le droit de s'opposer aux propositions de la communauté de communes si elles ne lui conviennent pas. Les élus sont dans l'obligation de se renseigner et d'étudier les propositions avant de se prononcer. D'autant que la communauté de communes annonce un repas à 5 euros et que rien ne confirme que ce prix sera tenu à la fin de l'opération.

Joël Ougier-Simonin souhaiterait que les élus se réunissent avant les conseils communautaires afin de discuter des sujets à l'ordre du jour.

Monsieur le maire confirme qu'une réunion est prévue avant le prochain conseil communautaire et que le souhait est également de mettre en place des conseils municipaux informels pour étudier les projets de la communauté de communes. La difficulté réside dans le fait que l'ordre du jour est communiqué aux élus une semaine avant le conseil communautaire et les tableaux financiers le jour même de la réunion.

Sylvie Bérard demande si la commune a encore les moyens de s'opposer à ce projet, notamment en présentant aux nouveaux élus les hypothèses qui avaient été étudiées.

Monsieur le maire pense que la présentation de ces hypothèses est la seule solution pour que les élus puissent prendre une décision en toute connaissance de cause.

Au vu des décisions financières qui sont prises au sein de la Cova, monsieur le maire a demandé une prospective financière réaliste mais il n'a toujours pas eu de retour. Michel Astier-Perret indique que lors de la dernière commission finance de la Cova début novembre, il a demandé qu'une nouvelle prospective financière soit réalisée afin d'intégrer le coût des différents nouveaux programmes, la baisse des dotations de l'État et l'augmentation des prélèvements. Il a souhaité également que l'évolution de la masse salariale soit intégrée (3 postes 1/2) ainsi que le coût des travaux d'aménagements nécessaires à ces recrutements (ce qui n'avait pas été prévu). Michel Astier-Perret a demandé de différencier les projets pouvant être auto-financés de ceux qui entraineraient de nouveaux emprunts. Il lui a été répondu que cette prospective financière serait communiquée dans les 15 jours.

Les élus n'ont toujours rien reçu.

Enfin, Michel Astier-Perret indique qu'il a interrogé la Cova pour savoir si elle avait les moyens financiers de ses ambitions. Il n'a toujours pas eu de réponse.

Monsieur le maire exprime à nouveau sa crainte sur la gestion du canton. Il explique que la Cova a du mal à se projeter financièrement sur les projets, notamment sur la rénovation du gymnase.

L'agrandissement prévu dès 2015 ne pourra pas être réalisé car la commune d'Aime devait financer la voirie et elle ne peut malheureusement pas. Seuls les travaux d'entretien seront prévus en 2015.

Joël Ougier-Simonin souhaite ajouter que les travaux du gymnase sont prévus sur trois tranches mais qu'aucune décision définitive n'a été prise pour le moment.
Michel Astier-Perret indique que les travaux de base au niveau du gymnase sont chiffrés 1,2 millions. Le coût peut monter jusqu'à 2,7 millions en fonction des options retenues. Cette opération lui semble quand même un peu floue dès le départ.
Richard Broche souhaite intervenir concernant la cuisine centrale. En effet, il ne comprend pas que la Cova n'ait pas présenté aux nouveaux élus l'étude réalisée à sa propre initiative et payée par les contribuables. Aucune décision définitive n'avait été prise au dernier mandat, et, selon lui, la Cova a l'obligation de mettre cette étude à disposition des élus arrivants. Richard Broche pense que la commune doit saisir le préfet pour qu'il oblige la Cova a présenté ce dossier aux communes du canton si la Cova refuse de le faire elle-même.
Concernant la cuisine centrale, Michel Astier-Perret signale que le projet ne devrait pas être supporté financièrement par la Cova mais par le syndicat mixte ouvert créé en conséquence. Les organismes adhérants à ce syndicat verseront une participation. La problématique est de savoir si les partenaires suivront jusqu'au bout si le projet est déficitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance
à 22h00.
Prochain conseil municipal : lundi 05 janvier 2014.

Le secrétaire d'État en visite à la Plagne

La station de La Plagne a accueilli jeudi 18 décembre monsieur le secrétaire d'État aux sports, Thierry BRAILLARD, pour une réunion avec les professionnels du ski suivie par la remise du trophée à l'Étoile du sport de l'année, dans le cadre des étoiles du sport 2014.
Accompagné de monsieur le préfet et madame la sous préfète de la Savoie, le secrétaire d'État a profité de cette occasion pour rencontrer les élus locaux et les professionnels techniques de la piste olympique de bobsleigh à la Roche afin d'évoquer le désengagement des partenaires publics, qui contraint les communes à porter seules le financement de cet équipement. Ces échanges très riches et constructifs se sont achevés pour le secrétaire d'État et le préfet par une descente en bob-racing, piloté par Bruno Mingeon.

Monsieur le secrétaire d'État avec monsieur le maire

Monsieur le secrétaire d'État avec Bruno Mingeon avant sa descende en bob

Le père noël en visite sur la commune

Le Père Noël a commencé sa tournée par une visite aux enfants de la crèche municipale «les p'tits bonnets» à Plagne centre. Le Père Noël avait dans sa hotte un cadeau pour chaque enfant. Après la distribution, les enfants et leurs parents se sont retrouvés autour d'un goûter, préparé par nos cuisiniers, et entourés par le personnel de la crèche et les élus.

A Macot chef lieu, les enfants sont allés au traditionnel spectacle offert par l'association des parents d'élèves et ont eu l'heureuse surprise de voir arriver le Père Noël. Une après midi très festive et pleine de joie pour les enfants.

Le repas de noël au restaurant scolaire

Chaque année, l'équipe du restaurant scolaire prépare un repas spécial Noël pour le restaurant de l'école de La Plagne et celui de Macot chef lieu.
Ce repas est servi traditionnellement le jeudi à Plagne Centre et le vendredi à Macot chef lieu, ce qui permet aux élus de pouvoir partager ce repas avec les enfants. A Macot chef lieu, les enfants ont pris l'habitude d'organiser un petit spectacle qu'ils présentent ce jour là.

Les élus au spectacle des enfants de Macot chef lieu

Le repas de Noël des enfants de l'école de La Plagne

Les livres à domicile

La commune de Macot La Plagne a mis en place un service de livraison de livres à domicile pour les personnes ayant des difficultés ou ne pouvant se déplacer. Ce portage à domicile très apprécié par les personnes qui en ont bénéficié pour la première fois en décembre est aussi un moment d'échange très sympathique. Romans, documentaires, revues... vous seront régulièrement proposés. Pour bénéficier de ce service, n'hésitez pas à contacter Philippa, Jérémy ou les bénévoles à la bibliothèque qui vous rendront visite une fois par mois.

Tél : 04.79.09.73.76
email : bibliothèque@macotlaplagne.com
Site internet: www.biblio-macotlaplagne.fr

Philippa et Jérémy lors de l'operation «portage» du mois de décembre.

Les champions à la rencontre des enfants de la commune

Depuis 2002, les plus grands champions se donnent rendez vous à la manifestation les « Étoiles du Sport » organisée à La Plagne.
Pour la première fois, des champions sont venus à la rencontre des enfants de la commune à la demande de Jean Luc BOCH, maire de Macot La Plagne et ses élus et en collaboration avec les organisateurs des Etoiles du sport, Benoit EYCKEN et Sébastien FOUCRAS. La première visite a eu lieu à l'école de La Plagne, le mardi 16 décembre. Gévrise Emane (judo) et Thomas Bouhail (gym) ont passé une matinée avec les classes de CE2, CM1 et CM2. Le jeudi 18 décembre, c'est Muriel Hurtis (Athlétisme) et Benoit Caranobe (gymnaste) qui sont venus rendre visite aux enfants des classes de GS au CM2 de l'école du chef lieu. Benoit Caranobe, médaillé olympique aux jeux de Pékin, a présenté sa médaille de bronze aux enfants admiratifs. Ce moment, sympathique et convivial, a été fortement apprécié par les enfants des deux écoles ainsi que leurs professeurs.
Interrogés, les enseignants ont trouvé ces échanges très positifs pour les enfants. Les sportifs ont en effet raconté leurs parcours et les efforts nécessaires pour aboutir à un niveau sportif reconnu, insistant sur l'importance du travail physique mais également scolaire pour l'avenir.
Les deux matinées se sont terminées par une séance de dédicace et des photos avec les champions.

Thomas Bouhail et Gévrise Emane à l'école de La Plagne.

Thomas Bouhail et Gévrise Emane avec les enfants de Plagne Centre

Muriel Hurtis et Benoit Caranobe à l'école du chef lieu

Muriel Hurtis et Benoit Caranobe avec les enfants du chef lieu

31 décembre 2014
La nuit du pompon rouge

Plagne Bellecôte - Information à la maison du tourisme : 04.79.09.02.01
Thème : l'âge du feu
Dès 22h, le public est attendu sur le front de neige afin de pénétrer dans un décor à la fois glacial et brulant : à l'âge où la neige et le cœur embrasé de la terre cohabitaient…
Show son et lumière, spectacle de feu, pyrotechnie, artistes en déambulation sont autant d'animations dynamiques qui seront proposées pour une soirée explosive et pleine de surprises.

Voeux de la municipalité

Monsieur le maire et les conseillers municipaux vous convient à la cérémonie des voeux les :

Mardi 06 janvier 2015 à 19h00
en salle des mariages -
Mairie de Macot chef lieu

Mercredi 07 janvier 2015 à 19h00
à la salle omnisports «Pierre Leroux»
à Plagne centre

06 janvier 2015
Faites le test

organisé par l'Espace de santé publique, centre hospitalier de Chambéry.
salle omnisports «Pierre Leroux» de Plagne Centre
de 10h30 à 19h
Dépistage anonyme et gratuit du VIH et autres IST
Résultats des dépistages et vaccination le mardi 13 janvier 2015.

26 janvier au 1er février 2015
Coupe du monde de bobsleigh et de skeleton

Piste olympique de bobsleigh de La Plagne. La Roche.
La piste Olympique accueillera les meilleurs athlètes du circuit avec 20 nations présentes.
La France sera représentée par l'équipage hommes «Costerg» qui a participé aux JO de Sochi.
Les titres des Champions d'Europe seront attribués lors de cette Coupe du monde.

Informations

Recensement

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 sur notre commune. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Comment ça marche ?

1. L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser avec une carte officielle.
Deux solutions vous seront proposées :
- soit l'agent recenseur vous laisse les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous
- soit vous pouvez répondre par internet : l'agent recenseur vous remet la notice explicative et vos code d'accès et mot de passe. Il ne vous reste plus qu'à vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et suivre les consignes.

Listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

Elections départementales

La commune de Macot La Plagne vous informe que les élections départementales auront lieu en 2015
1er tour : dimanche 22 mars 2015
2ème tour : dimanche 29 mars 2015

Directeur de la publication : Monsieur le maire, conception et illustration : service communication
Imprimé par nos soins sur du papier recyclé en 300 exemplaires, Crédits photos :mairie de Macot La Plagne, Anaïs ALAURENT - OPGP, Anne TELLIER - MATO